

ARRETE MUNICIPAL
n° 2024 - 50
Réglementation de la circulation sur le chemin des Mûriers
Travaux de raccordement à la fibre optique d'un client SFR

Le Maire de la Commune de SALES ;

VU l'article L 141-2 du Code de la Voirie Routière ;
VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;
VU la demande de l'entreprise CIRCET / SFR du 27 juin 2024 pour le compte de UPTTEL / SFR ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur le chemin des Mûriers durant les travaux de raccordement à la fibre optique d'un client SFR afin d'assurer la sécurité des usagers de cette voie et du personnel de l'entreprise ;

CONSIDERANT que leur intervention pourrait provoquer, du fait de son emplacement, des perturbations dans la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1

Quatre heures durant la période du mardi 09 au lundi 15 juillet 2024 inclus, la circulation sera **perturbée (alternat manuel)** sur le chemin des Mûriers durant les travaux de raccordement à la fibre optique d'un client SFR.

Article 2

La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise UPTTEL / SFR, chargée des travaux.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Entreprises CIRCET / SFR (ANNECY 74000) et UPTTEL / SFR (DECINES 69150) – amine.kial@circet.fr ;
aammar@gmail.com

SALES, le 03 juillet 2024

Jean-Luc FALGUERE
Maire-Adjoint,

Responsable Voirie – Travaux Extérieurs



Copies :

- Gendarmerie de Rumilly - cob.rumilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Rumilly - rumilly.prevision@sdis74.fr ; rumilly.chef@sdis74.fr
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – contact@rumilly-terredesavoie.fr
- Anthony AVRILLON, employé communal – anthony.avrillon@mairie-sales.fr

Publié sur le site internet de SALES le

05 JUL. 2024



11 CHEMIN DES MURIERS 74150 SALES